



Vandœuvres, le 17 mars 2025

Lge 2020-2025 / CM 41

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE ORDINAIRE
du lundi 17 mars 2025 à 19h30

Présents

Conseil municipal : Mmes et MM. Carlos BACHMANN, Sibilla HÜSLER ENZ, Claire HUYGHUES-DESPOINTES, Jean-Pierre GARDIOL, Véronique LEVEQUE, Jean-Dominique MARECHAL, Philippe MOREL, Jean PEYER, Catherine PICTET, Frédéric PRADERVAND, Éric PROVINI, Melvin PROVINI, Eugenia RICCIO, Paul STALDER, Galia TURRETTINI (Présidente), Jean-Louis VAUCHER

Exécutif : Mme Laurence MISEREZ, maire
M. René STALDER, adjoint
M. Maximilien TURRETTINI, adjoint

Personnel communal : M. Christophe GENOUD, secrétaire général

Procès-verbaliste : Mme Emilie GATTLEN

Excusé : M. Amedeo SERRA

* * *

Mme TURRETTINI, Présidente, souhaite la bienvenue à tous et ouvre la séance à 19h30.

1. Approbation de l'ordre du jour

M. GARDIOL s'étonne, vu les documents reçus concernant l'affaire B. et le dossier qui a été largement diffusé à des habitants de la commune, que le Bureau n'ait pas prévu un point spécial à l'ordre du jour concernant celui-ci. Le VOV demande donc l'ajout d'un point 7.1, « dossier B. », afin de pouvoir en discuter.

La Présidente explique que le Bureau a bien reçu les documents en question, comme tout le monde d'ailleurs, et qu'il les a évoqués lors de sa dernière séance. M. GARDIOL a d'ailleurs reçu un courriel à ce sujet. Il a semblé préférable aux membres du Bureau de renvoyer ces correspondances à la séance de la Commission des finances du 9 avril 2025, afin de gagner du temps et de traiter l'affaire comme il se doit, en commission.

M. GARDIOL estime que, si cet objet n'est pas à l'ordre du jour, il ne peut pas être renvoyé en commission. Pour cette raison, un point devrait être ajouté à l'ordre du jour.

M. VAUCHER rejoint M. GARDIOL. L'objectif n'est pas de traiter le sujet dans les détails en séance plénière ce soir, mais de le renvoyer formellement en commission.

1 gf

La Présidente signale que M. GARDIOL aurait pu répondre au courriel du Bureau pour demander que ce point soit mis à l'ordre du jour.

M. VAUCHER relève que ce n'est pas la procédure.

Mme RICCIO est d'avis que ce sont les objets dont une commission ne peut pas se saisir elle-même, comme les motions ou les délibérations, qui sont renvoyées en commission. Le Président a toutefois la liberté de suggérer des sujets de discussion, comme ce fut le cas lors de la dernière séance de la Commission des routes, où le Président a pris l'initiative d'inviter une personne. Le Bureau a pensé qu'il serait plus simple de proposer au Président de la Commission des finances d'en discuter dans ce cadre-là, puisque certains aspects ne peuvent pas être mentionnés publiquement.

La Présidente met aux voix l'ajout d'un point supplémentaire (nouveau point 8) à l'ordre du jour pour traiter de ce dossier.

À la majorité, par 9 voix pour, 5 voix contre et 1 abstention, le Conseil municipal approuve l'ajout d'un point à l'ordre du jour.

M. GENOUD demande quel sera l'intitulé de ce point.

M. GARDIOL propose de mentionner le nom de l'auteur du courrier.

M. GENOUD attire l'attention des conseillers sur le fait qu'il est délicat de mentionner le nom d'une personne dans l'intitulé d'un point à l'ordre du jour du Conseil municipal, car cette personne pourrait faire valoir une violation du secret de fonction ou de sa personnalité. Il est arrivé que des personnes refusent que leur nom figure à l'ordre du jour. Il serait, par conséquent, peut-être judicieux de trouver une autre dénomination pour cette affaire.

M. GARDIOL fait remarquer que ce dossier a été très largement diffusé dans la commune et qu'il ne recèle plus grand-chose de secret.

M. PEYER propose d'utiliser les initiales de la personne concernée.

Mme RICCIO estime que ce n'est pas anonyme.

Mme HÜSLER ENZ propose « courriel adressé au Conseil municipal et au Bureau ».

Mme le Maire fait remarquer que, en conséquence, ce courriel devrait figurer dans les communications du Bureau, et non comme point spécifique.

Mme HÜSLER ENZ propose d'intituler le point ajouté « courriel du 24 février 2025 ».

Mme RICCIO suggère pour sa part « courriel d'un habitant envoyé au Conseil municipal ».

Mme HUYGHUES-DESPOINTES fait toutefois remarquer que ce n'est pas un habitant, mais un ancien employé municipal.

La Présidente conclut que la proposition de Mme HÜSLER ENZ semble la plus adéquate.

Mme RICCIO demande au Secrétaire général s'il peut indiquer si, d'un point de vue formel, un courriel doit être renvoyé dans une commission, ou si la commission peut en discuter librement, dans les divers par exemple.

M. GENOUD explique qu'un courriel envoyé au Bureau et au Conseil municipal peut faire l'objet d'une lecture au Conseil municipal pour le rendre public. Il peut également être renvoyé en commission. Il convient ici de rappeler que le Conseil a eu, pendant toute la législature, des pratiques souples en matière de renvoi et de saisie de dossiers par des commissions. Dans certains cas, il n'y a pas eu de discussion tant que l'objet n'avait pas été renvoyé formellement en commission par le Conseil municipal et, dans d'autres cas, un sujet a pu être évoqué d'entente entre l'Exécutif et la commission concernée. La plupart des commissions ont fonctionné ainsi.

La Présidente met aux voix l'ordre du jour modifié par l'ajout d'un nouveau point 8, « courriel du 24 février 2025 ».

À la majorité, par 13 voix pour, 0 voix contre et 2 abstentions, le Conseil municipal approuve l'ordre du jour.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 17 février 2025

La Présidente précise, eu égard à une demande de modification transmise par courriel par M. GARDIOL, qu'il n'est pas possible de retirer des propos, mais qu'il est en revanche possible de les clarifier ou de les expliquer de manière plus adéquate.

M. GARDIOL fait part de deux demandes de modification. Il s'agirait de remplacer, à la ligne 81, le mot « motion » par le mot « résolution ». À la ligne 536, il souhaiterait modifier la dernière phrase de ses propos.

Mme HUYGHUES-DESPOINTES suggère d'écrire « sans publicité » plutôt que « sans trop l'ébruiter ».

M. GARDIOL approuve cette suggestion, dont il est pris note.

Mme le Maire indique que Mme Verónica Chacón, mentionnée à la ligne 56, n'est pas pianiste, mais accompagnée d'un pianiste. Une reformulation en ce sens sera effectuée.

M. VAUCHER signale que la décision, ligne 517, est incorrecte, puisque la délibération n'a pas été renvoyée en commission. Il souhaiterait par ailleurs corriger ses propos, à la ligne 403, vu l'information donnée par M. l'Adjoint plus tard lors de cette séance ; il s'agirait de supprimer le mot « modique », puisque la subvention dont il est question est en réalité doublée, et donc un peu moins modique.

Sous réserve de ces modifications, le procès-verbal du 17 février 2025 est approuvé à l'unanimité des personnes présentes, soit par 14 voix pour.

3. Communications du Maire et des Adjointes

Comptes 2024

Mme le Maire rappelle que les conseillers ont l'habitude de recevoir les comptes à cette saison. Il s'avère que la séance du Conseil a lieu un peu plus tôt cette année, et que les réviseurs, qui sont venus à la mairie la semaine dernière, sont en train de finaliser leur rapport de révision. Les comptes seront par conséquent déposés en avril, pour un vote du Conseil au mois de mai (étant rappelé que ledit vote doit avoir lieu avant le 15 mai).

Mme le Maire peut toutefois d'ores et déjà informer les conseillers que les comptes sont positifs et tout à fait bons. L'ensemble des informations seront transmises avec le rapport de révision complet et officiel.

Statistiques du Bibliobus

La Mairie a reçu les statistiques du Bibliobus, qu'il semble intéressant de mentionner ici puisque ce service fait régulièrement l'objet de discussions lors de l'élaboration du budget. L'intérêt pour le Bibliobus se confirme, puisque le nombre de prêts a augmenté d'environ 40 %.

Le nombre de nouveaux adhérents n'est en revanche pas très important, même si la progression entre 2023 et 2024 est de 100 %. Cela s'explique, en réalité, par le fait qu'il n'y a eu aucune nouvelle inscription en 2023 et qu'il y en a eu quatre en 2024. Le nombre total d'inscrits n'est pas mentionné.

En conclusion, ce service est stable, voire plutôt à la hausse, dans son attrait et son utilisation.

nc³gt

Manifestations

Jeudi 27 mars se tiendra la soirée pour les jeunes au Laser Game. Les conseillers municipaux ont dû recevoir l'invitation y relative.

L'invitation officielle pour l'inauguration du centre Gardy, sur laquelle M. R. STALDER reviendra peut-être, sera envoyée prochainement. Les conseillers la recevront, de même que tous les habitants des communes concernées.

Le spectacle de Verónica Chacón aura lieu le 10 avril au Crève-Cœur. Elle se produit avec son pianiste, qui est aussi son mari et qui est colognote d'origine. Le Crève-Cœur a été choisi car ce lieu semblait plus adéquat pour leur spectacle. Un tout-ménage invitant la population sera distribué cette semaine dans les boîtes aux lettres.

Enfin, le vernissage du livre sur l'histoire de Vandœuvres aura lieu le 20 mai. Cette date était déjà réservée pour un moment d'échanges avec la population et sera mise à profit pour assembler ces deux moments de rencontre et de culture. Les détails suivront en temps voulu.

Travaux à la route de Pressy (12-14 mars)

M. TURRETTINI indique que des travaux ont eu lieu sur la route de Pressy les 12, 13 et 14 mars dernier. Les habitants du quartier n'en étaient pas informés ; la population et la Commune non plus. L'Exécutif a appris que, pour des raisons diverses, notamment de coordination et d'informatique, l'Office cantonal des transports n'a pu délivrer toute la directive de chantier que la veille du début des travaux. La Commune n'a par conséquent pas été informée, pas plus que la population. L'Exécutif souhaite s'excuser pour les désagréments causés par ce problème.

Travaux au croisement de la route de Pressy et du chemin des Princes

Toujours sur la route de Pressy, un certain nombre de travaux seront effectués au croisement de la route de Pressy et du chemin des Princes, conjointement avec la commune de Choulex. L'occasion est saisie de mener des travaux aussi sur le début du chemin de l'Écorcherie, à l'angle avec la route de Pressy, et sur la route de Pressy avant le carrefour.

La population recevra un tout-ménage cette semaine à ce sujet. Les travaux auront lieu du 17 avril au 2 mai 2025. Lors de la première phase (préparation du chantier et dégrappage), dès le 17 avril, une personne orientera le trafic avec une palette et les véhicules pourront encore passer. Ensuite, à partir du 21 ou 22 avril, les travaux débiteront véritablement. Tout cela sera communiqué de manière définitive dans le tout-ménage, qu'il a été décidé d'envoyer à toute la population s'agissant d'un réseau structurant. Il semblait judicieux de procéder ainsi.

Inauguration du centre Gardy

M. R. STALDER annonce que l'inauguration du centre Gardy aura lieu le samedi 5 avril. Le matin se tiendra une partie officielle, à laquelle les conseillers seront conviés. L'après-midi se déroulera la partie publique, durant laquelle les pompiers présenteront leur matériel et leurs locaux.

Fermeture du centre Gardy pour travaux (17-19 mars)

Une fermeture du centre Gardy est annoncée du 17 au 19 mars pour des travaux.

Par ailleurs, un certain mécontentement a été rapporté à M. l'Adjoint concernant l'après-midi de vendredi, car la sortie pour les communiens était bloquée en raison de travaux sur une canalisation. En conséquence, ces derniers ont dû faire marche arrière et un petit embouteillage s'est créé. Tout cela a duré environ 30 à 45 minutes. Ce sont des aléas qui peuvent survenir lorsque le chantier n'est pas terminé.

Cela étant dit, la déchetterie rencontre un vif succès, et elle est très fréquentée.

u 4 gt

4. Communications du Bureau

Néant.

5. Communications des commissions

Commission routes, domaine public et sécurité (CRDPS)

M. MOREL signale qu'il n'a pas encore reçu le projet de procès-verbal pour la séance du 5 mars 2025.

La Présidente lui demande s'il lui est possible d'en dresser un bref résumé, de manière que la population puisse prendre connaissance d'informations sur la sécurité dans le procès-verbal du Conseil.

M. MOREL expose que la problématique de la sécurité a été traitée lors de cette séance, lors de laquelle des pistes ont été évoquées, qui doivent encore être formalisées.

Il s'agirait, premièrement, d'augmenter la sécurité d'abord individuelle, au niveau des maisons et des habitants, avec un encouragement à recourir à la sécurité privée, éventuellement avec une contribution financière de la Commune, comme le mentionne une motion déposée ultérieurement ; deuxièmement, d'organiser une séance d'information et de sensibilisation des personnes ; et troisièmement de réévaluer la vidéosurveillance sur la voie publique. La possibilité d'installer des détecteurs de chaleur dans les propriétés privées a également été évoquée, de même que la police municipale, dont le rôle, l'action et les horaires ont été discutés.

Un responsable de la société SIR est par ailleurs venu présenter un certain nombre de concepts, ce qu'il a fait relativement sommairement, en évoquant différentes possibilités et en offrant de faire une proposition plus formelle, qui pourra être discutée ultérieurement. La société GPA a également été évoquée.

Commission communication et naturalisations (CCN)

Mme LEVEQUE donne lecture du compte rendu de la séance du 10 mars 2025.

« Comme à l'accoutumée, les commissaires se sont réunis pour une première séance sur le journal communal, afin de choisir les sujets de la prochaine Coquille, soit l'édition n° 63. Il semblerait que la précédente soit déjà arrivée dans les boîtes aux lettres de certains habitants. Elle devrait être distribuée tout prochainement à ceux qui ne l'ont pas encore reçue.

L'édition 63 paraîtra après le changement de législature et consacrera un certain nombre de pages à la présentation des nouveaux conseillers élus, municipaux et administratifs. Le changement de gouvernance harmonisé au niveau des 45 communes (avec la fin du système d'un maire et deux adjoints) sera expliqué, de même que la raison pour laquelle Vandœuvre aura désormais 19 conseillers municipaux, et non plus 17.

Pour le reste, les lecteurs retrouveront les rubriques habituelles. »

Commission sociale, sports et loisirs (CSSL)

Mme PICTET précise qu'elle était excusée à la séance du 13 mars 2025 et que le vice-président, M. PEYER, a donc tenu la séance.

M. PEYER le confirme et explique que les commissaires se sont réunis la semaine dernière et ont discuté du subventionnement de diverses organisations, dont la liste sera jointe au procès-verbal du Conseil municipal.

La journée au golf, qui s'était tenue en 2023 et avait rencontré un grand succès, a ensuite été évoquée. La Commune espère reconduire l'expérience cette année.

VL 5 gt

6. Communications des groupements intercommunaux et autres institutions publiques

Néant.

7. Décisions de l'ACG sujettes à opposition

Néant.

8. Courriel du 24 février 2025

M. GARDIOL indique que ce dossier laisse le VOV plus que perplexe par rapport à son contenu et à ses allégations.

Il relève que l'Exécutif actuel n'a aucune responsabilité dans ce dossier, ce qui devrait permettre de le traiter en toute sérénité. Quant à lui, il a quitté le Conseil municipal juste au début de cette affaire et n'a donc pas pu la suivre.

En revanche, en fonction des documents reçus, il lui semble qu'il y a de quoi se poser beaucoup de questions, et les dénonciations portées sont très graves. Leur véracité n'est pas établie à ce jour. Ce qui est certain, c'est que M. GARDIOL n'était plus présent lors des discussions sur ce sujet au Conseil municipal. Il rappelle en outre que, à cette époque, le VOV ne disposait que de quatre sièges et que l'Entente était seul maître à bord.

Vu les soi-disant préjudices importants pour la Commune, indiqués dans le document reçu, et vu les différentes questions se rapportant à la position de la Cour des comptes et du Service des affaires communales (SAFCO), le VOV pense qu'il est indispensable de renvoyer l'étude de ce dossier à la Commission des finances. Même si ce dossier date de la législature précédente, il est du devoir des conseillers municipaux de faire la lumière sur celui-ci, en l'étudiant et en demandant l'audition des personnes concernées.

Pour conclure, si le lanceur d'alerte avait raison, et que son intention était une bonne gestion des deniers de la Commune, il paraît tout de même outrancier qu'à ce titre il fût licencié.

Mme HÜSLER ENZ objecte que ces derniers propos sont un amalgame inacceptable. Elle souligne que le licenciement a été confirmé par le Tribunal fédéral. La personne en question a fait un recours, elle a été déboutée en première et en deuxième instance, et la Commune a été confirmée sur sa décision. Cette affaire de licenciement est terminée. Mme HÜSLER ENZ ne dit pas qu'il ne faille pas renvoyer la chose en commission, mais ce n'est pas le lieu, ici, de discuter du sujet. Elle ne peut en outre pas accepter l'amalgame avec le licenciement, qui a été approuvé par toutes les instances judiciaires saisies. En conséquence, elle souhaiterait que le Conseil s'en tienne à un vote sur le renvoi en commission.

Mme HUYGHUES-DESPOINTES adhère aux propos de sa préopinante. La Cour des comptes a traité ce dossier en 2019 et a rendu un rapport le 15 octobre 2019. Le Tribunal fédéral a rendu un arrêt en août 2021. Enfin, en 2023, la Cour des comptes a donné un quitus à la Commune de Vandœuvres. Cela suffit. Pour des questions électorales, le VOV se saisit des courriels de l'ex-secrétaire général de la Commune, qui en fait une affaire d'État, mais le Conseil municipal n'est absolument pas le lieu de traiter cela. Mme HUYGHUES-DESPOINTES précise qu'elle a connu ce monsieur depuis 2011, en sa qualité d'élue.

La Présidente propose, conformément au souhait initial du Bureau, de voter le renvoi de cette affaire en Commission des finances, pour être traité lors de sa séance du 9 avril 2025.

À l'unanimité, le Conseil municipal accepte le renvoi en Commission des finances de l'affaire relative au courriel du 24 février 2025.

vl 6 gt

9. DM 02-2025 – Crédit supplémentaire de fonctionnement 2025 pour la fonction comptable 11 – Sécurité publique et la nature comptable 31 – Honoraires services de surveillance et gardes ruraux

M. TURRETTINI tient, en préambule, à s'excuser de l'erreur qui figure sur le texte de la délibération, à savoir le fait que le montant n'est pas mentionné à la fin du titre. Il s'agit bien de CHF 350'000.-.

Il explique que cette délibération fait suite aux discussions qui se sont tenues en Commission des routes, domaine public et sécurité (CRDPS) élargie au Conseil municipal, et à un certain nombre de remarques qui ont été faites. L'objectif est de pouvoir agir rapidement et, le cas échéant, de renvoyer ce sujet à la CRDPS pour qu'elle puisse le traiter lors de sa prochaine séance.

M. l'Adjoint précise qu'il a contacté l'entreprise de sécurité GPA, afin qu'un devis soit fourni pour étendre les prestations actuelles et se rapprocher de ce que fait Cologny, notamment en période de vacances et lors des jours fériés. Pour le reste, les mesures mises en place à Vandœuvres sont déjà relativement proches de celles de la commune voisine.

Plusieurs options sont envisagées. La première, qui a été retenue en cohérence avec les horaires de travail de la police municipale, consisterait à ajouter aux patrouilles actuelles un véhicule de 21h00 à 7h00, tous les soirs, week-ends, vacances et jours fériés compris. Cette première option coûterait CHF 350'000.-, raison pour laquelle c'est ce montant qui figure dans la délibération, en partant du principe que qui peut le plus, peut le moins. Ce montant s'ajouterait à ce qui a déjà été mis en place ces dernières années. La seconde option, qui coûterait un peu moins cher, consisterait en trois heures aléatoires sur la période de nuit.

L'Exécutif propose donc un renvoi en CRDPS de cet objet.

M. MOREL signale qu'il n'y a, à sa connaissance, pas eu de vote d'un préavis lors de la séance du 5 mars 2025. En conséquence, il ne lui semble pas qu'il soit possible de dire, dans la délibération : « vu le préavis favorable de la CRDPS du 5 mars », et ce même si le fond est correct.

D'autre part, les commissaires désiraient obtenir non pas une seule offre, mais deux ou trois offres différentes, non seulement en termes de coût, mais aussi de prestations. Il paraîtrait donc légitime de demander d'autres offres, qui peuvent être obtenues très rapidement.

M. GENOUD confirme les propos de M. MOREL et précise que, si erreur il y a, la responsabilité lui en incombe. La phrase « vu le préavis favorable de la CRDPS du 5 mars » aurait dû disparaître au profit de celle qui a été ajoutée au-dessus (« vu les travaux effectués [...] »). Les chiffres relatifs à cette délibération n'ont été reçus que lundi matin et la délibération a dû être déposée rapidement. Encore une fois, la responsabilité de ces erreurs de forme incombe à M. GENOUD, qui prie l'assemblée de l'en excuser.

M. MOREL assure que, en ce qui le concerne, M. le Secrétaire général est tout excusé.

Mme LEVEQUE relève qu'elle n'avait pas très bien compris, lors de la dernière séance, que l'horaire dont avait parlé M. l'Adjoint correspondait à une tranche d'une heure dans une fourchette qui allait de 17h00 à 22h00. Elle demande s'il est bien question cette fois-ci d'un horaire de 21h00 à 7h00 non-stop.

M. TURRETTINI confirme que l'option 1, qui explique le montant de la délibération, équivaut à une patrouille non-stop de 21h00 à 7h00. Cela étant dit, il souligne que rien n'a encore été formellement validé et que l'idée est de pouvoir en discuter en commission CRDPS. Il semblait judicieux de déposer une délibération pour que le travail puisse se poursuivre lors de la prochaine séance de ladite commission.

Mme HÜSLER ENZ comprend qu'il n'y a pas de prestataire arrêté en l'état et que le but est de voter le budget, puis de discuter des modalités. Elle se dit favorable à procéder ainsi, d'autant que c'est ce que

VL 7gt

tous les élus souhaitaient, vu les travaux menés par la CRDPS. Les modalités et le prestataire retenu pourront ensuite être discutés au sein de celle-ci.

M. MOREL souscrit à cette démarche, à savoir de voter dans un premier temps un budget, afin d'accélérer les choses. Il désire cependant qu'il soit spécifié que le VOV demande deux ou trois offres différentes, qui pourront être obtenues rapidement.

M. VAUCHER fait remarquer qu'un tel montant en matière de services correspond à un marché public en procédure ouverte. La Commune ne pourra pas simplement décider qui elle contacte. Il devra y avoir des soumissions et une adjudication.

M. TURRETTINI le confirme.

Mme HUYGHUES-DESPOINTES observe que, jusqu'à présent, il y avait la société GPA, et M. MOREL a ensuite fait venir la société de sécurité SIR. Il y a donc déjà une deuxième approche et probablement quelqu'un qui pourra soumettre également un budget. Il suffit donc d'une troisième personne, et le vœu du VOV sera exaucé. Tout a déjà été fait en commission.

M. GARDIOL souligne qu'un cahier des charges devra être prévu et que les règles de l'AIMP devront être respectées.

M. TURRETTINI ajoute, pour clarifier, qu'il s'agit par ce vote de valider un montant, mais que rien n'est encore arrêté. Différents choix devront être présentés, et un cahier des charges devra être élaboré. C'est pour cette raison qu'aucune société n'est mentionnée, comme ça a pu être le cas précédemment. L'objectif de la délibération est de pouvoir avancer et effectuer le travail en commission.

En l'absence d'autre commentaire, la Présidente cède la parole à M. GENOUD, qui donne lecture de la délibération.

DM 02-2025 – Crédit supplémentaire de fonctionnement 2025 pour la fonction comptable 11 – Sécurité publique et la nature comptable 31 – Honoraires services de surveillance et gardes ruraux de 350'000 F TTC

Vu l'exposé des motifs,

vu les travaux effectués par la Commission Routes, Domaine public et Sécurité du 5 mars 2025, élargie au Conseil municipal,

conformément à l'art. 30, al. 1, let. d de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

sur proposition du Maire,

le Conseil municipal

DECIDE

1. De voter un crédit supplémentaire pour le fonctionnement 2025 de 350'000 F pour la fonction comptable 11 – Sécurité publique et la nature comptable 31 – Honoraires services de surveillance et gardes ruraux.
2. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par le capital propre.

La Présidente met au vote l'entrée en matière sur la délibération DM 02-2025.

À l'unanimité, le Conseil municipal accepte d'entrer en matière sur la délibération DM 02-2025.

vz 8 gt

La Présidente met au vote le renvoi de la délibération DM 02-2025 à la Commission routes, domaine public et sécurité.

À l'unanimité, le Conseil municipal accepte le renvoi en commission de la délibération DM 02-2025.

10. M 02-2025 – Motion relative au renforcement de la sécurité individuelle et de la collaboration avec les habitants

La Présidente signale qu'elle est cosignataire de la motion et que, en conséquence, elle cède son rôle de présidente à Mme RICCIO pour ce point.

M. TURRETTINI précise, pour répondre à des commentaires qu'il entend à sa droite, que la motion a été reçue et déposée avec les noms et prénoms de tous les signataires. Il n'y a pas eu d'ajout ultérieur, mais une erreur de copier-coller. Tout a été fait dans les formes.

En tant que membre du Bureau, Mme RICCIO confirme que les noms de tous les signataires étaient inclus dans la motion au moment de l'envoi.

Mme HÜSLER ENZ indique que cette motion est dictée par une préoccupation qui anime tous les élus, à savoir améliorer la sécurité des habitants de Vandœuvres. Des discussions ont eu lieu avec différents intervenants, dont la police en décembre déjà. L'accent avait été mis sur le fait qu'il serait positif que la sécurité individuelle soit perfectionnée. Cela constitue déjà un stade avancé pour empêcher les cambriolages.

À la suite de ces discussions, notamment à la CRDPS évoquée, l'idée que la Commune participe financièrement à améliorer la sécurité individuelle, par des ateliers d'information et l'amélioration de mesures individuelles, a paru séduisante. C'est la raison de cette motion, qui permettra aux conseillers de travailler en commission afin de déterminer s'il est possible de prévoir un budget à mettre à disposition des citoyens qui souhaitent améliorer leur sécurité individuelle, selon certaines modalités qui restent à discuter.

M. VAUCHER relève qu'il a été sensible à la proposition de mise en place d'ateliers participatifs. Cela va dans le sens des demandes de la population, à savoir qu'il y ait un échange et une certaine concertation avec les autorités. C'est ce qui l'a séduit dans cette motion.

M. MOREL observe que la seule question qui se pose est celle du renvoi en commission.

En l'absence d'autre commentaire, Mme RICCIO cède la parole à M. GENOUD, qui donne lecture de la motion.

M 02-2025 – Motion relative au renforcement de la sécurité individuelle et de la collaboration avec les habitants

Proposition présentée par les conseillers municipaux M. Carlos BACHMANN, Mme Sibilla HÜSLER ENZ, Mme Claire HUYGHUES-DESPOINTES, Mme Catherine PICTET, M. Paul STALDER, Mme Galia TURRETTINI, M. Jean-Louis VAUCHER

Considérant :

- Que la sécurité est au cœur de nos préoccupations.
- Que la commune de Vandœuvres est actuellement confrontée à une problématique liée aux cambriolages qui sont en hausse dans le Canton depuis 2024.
- Que des mesures de sécurité appropriées peuvent prévenir les risques mais aussi renforcer le sentiment de sécurité au sein des foyers.

vc 9 gf

- Que, comme le rappelle la police cantonale, le maillon sécuritaire commence, avant tout, par la protection individuelle.
- Que les mesures de sécurité peuvent être coûteuses.
- Que des initiatives pour soutenir l'amélioration de la sécurité à l'échelle individuelle peuvent avoir un impact significatif sur la baisse des infractions.

Nous demandons à l'Exécutif :

- D'étudier la faisabilité qu'une subvention soit octroyée pour aider les particuliers à financer des études de sécurité personnalisées pour leur domicile.
- Cette subvention pourrait couvrir une partie des frais liés à l'étude de sécurité, ainsi qu'à l'achat de dispositifs de sécurité recommandés dans le cadre de l'étude (alarme, caméras, éclairages extérieurs, etc.).
- Qu'un programme de sensibilisation soit mis en place sous forme d'ateliers participatifs par exemple (café croissant avec la police municipale et cantonale).
- Qu'un suivi soit effectué afin d'évaluer l'impact de cette initiative sur l'amélioration de la sécurité et de proposer des ajustements si nécessaire.
- De soumettre cette étude de faisabilité à la commission CRDPS.
- De proposer une délibération au Conseil municipal.

La Présidente met au vote l'entrée en matière sur la motion M 02-2025.

À l'unanimité, le Conseil municipal accepte d'entrer en matière sur la motion M 02-2025.

La Présidente met au vote le renvoi de la motion en Commission routes, domaine public et sécurité.

À l'unanimité, le Conseil municipal accepte le renvoi en commission de la motion M 02-2025.

Mme RICCIO cède la présidence à Mme TURRETTINI.

11. Propositions individuelles et questions

Panneaux frauduleux d'un groupe politique

Mme HUYGHUES-DESPOINTES demande si l'Exécutif pourrait chiffrer le temps dévolu au repérage et à l'enlèvement des panneaux frauduleux d'un groupe politique par les agents de la police municipale et les cantonniers. Une fois que ce temps aura été établi, le coût, qui sera payé par tous les habitants, pourra être déterminé.

Mme LEVEQUE relève que, en six mandats, c'est la première fois cette année que des directives, très bien rédigées par M. GENOUD, mais signées par la police, sont transmises aux conseillers municipaux. C'est très bien, car cela clarifie les choses. Cela étant dit, elle se demande s'il ne serait pas moins destructeur pour les terrains d'avoir un système commun de pancartes qui s'accrocheraient aux lampadaires, plutôt que de planter des panneaux bien plus destructeurs dans des champs. Un changement de pratique pourrait être envisagé, d'autant plus que cela fonctionne bien puisque, apparemment, tout le monde a vu ces panneaux.

Mme HUYGHUES-DESPOINTES rappelle que les directives sont légales et valables pour tous.

Mme LEVEQUE fait remarquer qu'elle n'a pas dit que les directives n'étaient pas légales, mais proposait de réfléchir à une méthode plus écologique.

Mme HUYGHUES-DESPOINTES remercie encore une fois l'Exécutif de bien vouloir chiffrer, même approximativement, les heures passées à ce travail.

M. TURRETTINI signale qu'un règlement peut bien évidemment être modifié. Il pourrait aussi être envisagé de faire comme Cologny, qui a interdit dans sa directive tout affichage sur le domaine privé qui donne sur le domaine public. Choulex, pour sa part, inflige des amendes très importantes en cas de non-respect des directives. Tout peut être envisagé.

Mme LEVEQUE précise que sa réflexion visait un objectif plus écologique, alors que la proposition de M. TURRETTINI a un but plus restrictif.

M. P. STALDER relève également que le fait d'avoir posé des panneaux un peu n'importe où est contraire aux directives. Tous les élus sont sans doute favorables à ce que la police municipale passe son temps à la sécurité, plutôt qu'à repérer des panneaux. Les agents ont mieux à faire.

M. GARDIOL estime qu'il ne faut pas exagérer, surtout quand on voit que les APM boivent tranquillement un café au vide-greniers, ou qu'il y a deux APM pour quatre ou cinq patrouilleuses scolaires.

Mme HUYGHUES-DESPOINTES considère que les propos de M. GARDIOL, avec qui elle travaille depuis plus de dix ans et qu'elle apprécie beaucoup par ailleurs, relèvent de l'exégèse. Le fait est qu'il y a des incivilités, et toute la population va en payer le prix.

M. BACHMANN est d'avis que, si un autre groupe politique avait fait la même chose, M. GARDIOL, qui tient beaucoup au respect des règles, ce qui est tout à fait juste, aurait été le premier à réagir. Il souligne par ailleurs que les conseillers ne sont pas des ennemis, mais il a pourtant l'impression qu'ils sont tous en train de se tirer dessus. Il serait regrettable d'en arriver à des extrêmes conflictuels. Cela n'aurait pas de sens et ce serait très dommageable.

La Présidente relève que la question de Mme HUYGHUES-DESPOINTES a bien été prise en compte et que l'Exécutif tâchera de fournir une réponse pour la prochaine séance.

12. Divers

Course des conseillers municipaux

M. VAUCHER indique que les inscriptions sont ouvertes pour la prochaine course des conseillers municipaux, ouverte aux secrétaires généraux et aux membres de l'Exécutif, selon le règlement publié dernièrement. La course se déroulera à travers le coteau, à Bernex, comme chaque année. L'an dernier, les conseillers vandœuvriens n'ont pas pu y participer, car ils étaient en sortie du Conseil municipal en France.

La course aura lieu le samedi 12 avril. Les inscriptions peuvent se faire sur place ou sur Internet. À noter que, à partir de trois Vandœuvriens inscrits, il est possible de former une équipe, comme ça avait été le cas en 2023.

Fin de campagne

Mme RICCIO souhaite à tous bon courage pour la fin de la campagne. Elle espère que le Conseil retrouvera la bonne ambiance d'avant la campagne et la bonne collaboration pour le bien de la Commune. Elle souhaite bonne chance à tous les conseillers.

Des applaudissements ponctuent les propos de Mme RICCIO.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h28.


La Secrétaire du Conseil municipal
Veronique LEVEQUE


La Présidente du Conseil municipal
Galia TURRETTINI

Annexe

1. Liste des subventions attribuées lors de la séance de la Commission sociale, sports et loisirs du 10 mars 2025

- CHF 3'000.- à Pharmaciens sans frontières ;
- CHF 1'700.- à Anitié ;
- CHF 4'000.- à la Croix-Rouge Suisse pour le Soudan ;
- CHF 2'000.- à Soutien aux plus démunis (Nigeria) ;
- CHF 2'000.- à Maasai Aid Association (M. A. A.) ;
- CHF 4'000.- à Jeunes en mer ;
- CHF 10'000.- au Concours hippique de Crête.